

**COMPTE-RENDU DU SÉMINAIRE DE RECHERCHE SUR LE GENRE**  
**« Violence contre les femmes, Violence fondée sur le genre »**  
**Tunis, Tunisie**  
**8 ET 9 OCTOBRE 2015**

**1. Information générale**

Le 6<sup>ème</sup> séminaire itinérant du Réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur le genre et les femmes - RUSEMEG a été organisé à la Faculté des Lettres des Arts et des Humanités de la Manouba en collaboration avec le Centre de Recherches d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme – CREDIF et le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche – CAWTAR.

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de l'**Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité »** du projet Femmes d'avenir en Méditerranée financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet "Développer l'autonomie des femmes", labellisé par l'Union pour la Méditerranée. Ce séminaire doctoral avait pour objectif d'assurer une réflexion transversale sur la question de la violence fondée sur le genre, d'initier plus de recherches, de permettre aux doctorants de maîtriser un outillage méthodologique et conceptuel et d'être à l'écoute de la société civile en charge de la question sur le terrain.

Les points forts de ce séminaire ont été les interventions de qualité et le fait qu'il a coïncidé avec le lancement du master « Genre, culture et société » de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba, qui a été inauguré le 7 octobre par la conférence de Michèle RIOT-SARCEY, enseignante chercheuse membre du RUSEMEG.

Ce séminaire a insisté sur le rôle important du cadre universitaire pour faire évoluer le savoir et la formation des jeunes en matière de violence liée au genre dans nos sociétés, notamment en matière de prévention et de sensibilisation.

Afin de répondre aux besoins des institutions publiques et associatives en charge de la question, ce séminaire s'est notamment focalisé sur la formation des doctorants et sur l'échange avec les associations actives dans la lutte contre les violences sur le terrain, par le biais d'une rencontre qui a eu lieu dans les locaux du CREDIF à Tunis.

**66 participant-e-s ont répondu présent-e-s au séminaire le 8 octobre et 22 jeunes chercheurs ont participé à l'atelier doctoral du 9 octobre.**

L'ouverture des travaux a débuté par la présentation du RUSEMEG, qui réunit des acteurs/actrices de la recherche sur le genre et des organisations civiles qui agissent sur le terrain. Le RUSEMEG interroge toutes les disciplines et questions d'actualité au regard du genre notamment les réalités des droits socioéconomiques et d'autonomisation des femmes.

Comme les précédents séminaires, celui de Tunis a servi de cadre à l'échange de réflexions et d'expériences entre chercheurs, doctorants et acteurs de la société civile, en vue d'approfondir la réflexion sur la question de la violence basée sur le genre pour mieux la cerner et la combattre.

Pour ce faire, les questions suivantes ont été abordées :

- Définition de la violence basée sur le genre ;

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط

- Les bases socio-culturelles de la violence à l'encontre des femmes ;
- Identification des formes et des espaces de violence subies par les femmes ;
- Déconstruction des stéréotypes basés sur le genre qui ne font qu'enraciner fortement la violence basée sur le genre dans notre quotidien, à travers le langage, les images... ;
- Droit pénal et protection des femmes victimes de la violence ;
- Les moyens nécessaires pour combattre la violence fondée sur le genre.

## 2. Contenus

### 2.1 Aspects les plus significatifs du séminaire

#### **Jeudi 8 octobre, 9h45 - 13h : Session scientifique** ***Violence contre les femmes, Violence fondée sur le genre***

La première communication, de **Karine Lambert** (Maîtresse de conférences en histoire, Université Nice Sophia Antipolis et chercheuse rattachée à l'UMR TELEMME (AMU-CNRS), MMSH Aix-en-Provence) a porté sur *Penser, décrire, expliquer la violence des femmes (en France de l'Ancien Régime à nos jours)*.

Cette intervention a insisté sur la dissymétrie entre hommes et femmes concernant la violence, mais surtout s'est efforcé à *dénaturaliser* cette violence, en montrant, exemples à l'appui, que la violence ne répond pas à la nature des unes et des autres mais à des raisons culturelles et aux rapports sociaux. Ainsi, les femmes ne sont pas nourricières, passives et pacifiques par leur « nature », et les femmes violentes relèvent du « masculin ». L'interprétation courante qui fait des femmes violentes des malades ou des monstres n'a pas raison. La violence faite par des femmes n'est pas toujours une réponse à une violence à leur encontre.

La deuxième communication, d'**Azadeh KIAN** (Professeur de sociologie, Directrice du CEDREF, Université Paris 7-Diderot), sous le titre de *l'articulation entre la violence domestique, nationale et internationale*, est allée dans le même sens. Ainsi, A. Kian a soutenu que les femmes n'ont pas de supériorité morale par rapport aux hommes et qu'il n'y a pas de rapport biologique à la paix. Le rapport à la paix ou à l'agressivité est un rapport social qui est spécifique à un moment donné et à une société donnée.

A. Kian a par ailleurs insisté sur les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes et a précisé que ces rapports traversaient aussi les femmes elles-mêmes (rapports sociaux de classe, d'ethnicité, de sexualité, de religion, etc.). A. Kian a mobilisé les travaux d'auteurs comme Carole Pateman, Anne Tickner, Cynthia Enloe, Cynthia Cockburn, Jean Elstain, Cristelle Hamel, Alice Debauche, Nathalie Bajos, Michel Bozon, Jacqui True ou Nadine Puechguirbal. Il s'agit, tel que l'a montrée la première communication, d'un rapport culturel dissymétrique.

Cette deuxième intervention a choisi cependant un spectre plus large par rapport à la violence : de la violence « domestique » qui appartiendrait à l'espace privé, elle a élargi le camp à la violence nationale et internationale, surtout par rapport aux conflits armés. La violence s'exerce ainsi à toutes les échelles, que ce soit les viols de guerre (où les femmes sont considérées comme les ventres de la nation), le tourisme sexuel, l'insécurité environnementale, etc. Le corps des femmes est le champ de bataille sur lequel s'exercent les luttes de pouvoir.

A. Kian s'est posée la question de la pertinence des termes guerre et paix pour les femmes car pendant la période dite de « paix » les femmes continuent à subir la violence d'ordre sexuel,

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط

psychologique ou physique. Elle a souligné les rapports entre les masculinités hégémoniques et la guerre, et a aussi souligné une autre dimension des violences subies, notamment pas les femmes, du fait de la mondialisation qui les expose à la violence structurelle ainsi qu'à l'insécurité environnementale et économique. A .Kian a conclu que l'éradication de la violence de genre et la violence faite aux femmes est une revendication pour changer les rapports de pouvoir.

**Khaoula Matri** (Sociologue, Maître assistante à l'université de Sousse) a parlé de *La violence à l'égard des femmes dans l'espace public (le cas de la Tunisie)*. Elle est revenue à la distinction espace privé/public, qui traverse les deux premières communications, et qui équivalait dans la culture traditionnelle à espace féminin/ masculin respectivement. Mais, afin de complexifier cette distinction : si la liberté de circulation des femmes en Tunisie s'est élargie ces dernières années (des espaces traditionnellement investis par les hommes comme les cafés, les hôtels, les places... deviennent des lieux communs, partagés puisque mixtes), cette liberté reste restreinte pour des raisons culturelles. En outre, la présence des femmes dans ces espaces s'accompagne d'agressions à leur encontre. La rue est un lieu d'agression physique, verbale, sexuelle, morale, lieu aussi de la violence invisible consistant en l'auto-censure et l'auto-contrôle des femmes qui ont intériorisé leur peur à l'agression.

Finalement, **Monia BEN JEMIA** (Professeur de Droit à la Faculté des Sciences Juridiques et politiques de Tunis) a parlé, dans *La lutte contre les violences de genre, quelle politique pénale?*, du projet de loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants qui se prépare en Tunisie. Elle a dressé un état des lieux des violences conjugales et autres subies par les femmes, en signalant aussi le lien entre la violence « domestique » et l'espace public, puisque l'on peut constater que dans toutes les transitions politiques difficiles il y a une augmentation des violences sexuelles autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du couple.

En outre, le « chiffre noir » des crimes non dénoncés est particulièrement élevé dans la violence au sein de la famille. Une autre complexification de la distinction public/privé est le fait que le viol est souvent considéré comme une atteinte à la famille plus qu'à l'intégrité morale et physique de la victime, et que le viol incestueux n'est pas inclus dans le Code pénal, dû au tabou de l'inceste.

La deuxième session a eu lieu dans les locaux du CREDIF.

### **Jeudi 8 octobre, 15h45 - 17h : Rencontre avec les représentants du monde associatif Violence contre les femmes, Violence fondée sur le genre**

Plusieurs associations ont présenté leur analyse de la situation et leurs propositions pour y remédier. En Tunisie, comme dans le reste des pays arabo-musulmans, ou comme à l'échelle internationale, la violence à l'égard des femmes demeure une réalité douloureuse, elle se présente sous différentes formes -verbale, physique, sexuelle, psychologique, économique...-, et touche toutes les catégories de femmes. Une enquête a été menée au niveau national. La question a été d'abord posée dans le cadre familial et domestique, l'espace « naturel » des femmes. Des études ont essayé d'y cerner ce problème (ONFP, 2010 ; MAFFIPA, 2009), pour s'étendre par la suite à l'espace public (CREDIF, étude en cours). Des 4000 femmes interviewées, 47.2% ont été victimes de violences physiques de la part de leurs conjoints et 43% de la part de leurs familles. 17.8% des femmes ont été violentées en dehors de l'enceinte familiale et seulement 17.8% ont porté une plainte judiciaire.

L'espace public, « nouvellement » apprivoisé par les femmes, lieu d'interaction sociale, est un espace privilégié de production et de reproduction de représentations sociales, d'attitudes et de

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الاتحاد من أجل المتوسط

pratiques porteuses de discriminations; il est de ce fait l'espace d'élection de violences fondées sur le genre. Les chiffres avancés sont assez alarmants, compte tenu de la situation juridique de la femme et de l'ancienneté du code du statut personnel (depuis 1956). En effet, les derniers chiffres disponibles (ONFP, 2010) attestent de 47% de prévalence globale des violences faites aux femmes âgées entre 18 et 64 ans, principalement exercées dans l'espace domestique et par le partenaire.

Depuis la révolution, la violence à l'encontre des femmes a gagné en ampleur et en visibilité. L'année 2016 sera probablement l'année qui représentera une confirmation et une approbation pour un projet de loi cadre contre les violences fondées sur le genre proposé à l'Assemblée des représentants du peuple fin 2015.

## 2.2. Résultats et conclusions sur la thématique du séminaire

« La violence basée sur le genre » (*gender-based violence, GBV*) est une nouvelle expression dont le sens continue de s'affiner après avoir été principalement utilisée pour remplacer le terme de « violence (masculine) à l'égard des femmes ». Le mot « femme » faisant référence à la fois à l'individu de sexe féminin et au rôle de genre féminin, il s'agit, avec cette nouvelle expression, de souligner que la violence à l'encontre des femmes est un phénomène qui implique le genre, *non seulement* de la victime mais aussi de son auteur. Cela étant, d'après de nombreuses définitions, la GBV ne concernerait encore et toujours que les femmes.

Par exemple, pour le Comité CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, la violence fondée sur le genre « est...la violence exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou celle qui touche particulièrement les femmes ». Néanmoins, la tendance est dans le sens d'une extension de cette définition à toutes les formes de violence qui sont liées, tout d'abord aux attentes de la société et aux positions sociales associées au genre et ensuite, au fait de ne pas se conformer au rôle de genre socialement accepté. Dans ce sens, la GBV tend à englober tous les actes de violence ancrés dans une sorte « d'idéologie patriarcale » et qui peuvent être commis à l'encontre à la fois des femmes et des hommes par des femmes et des hommes pour assurer le maintien du pouvoir entre les mains des hommes (hétérosexuels).

L'évolution de la définition apparaît sous cette nouvelle forme : " *La violence basée sur le genre renvoie à tout acte perpétré contre la volonté d'une personne, qui a des conséquences dommageables sur sa santé physique ou mentale, son développement et son identité ; et qui résulte des inégalités de pouvoir entre les genres alimentées par les distinctions faites entre hommes et femmes, entre les hommes et entre les femmes. Même si les personnes des deux sexes peuvent en être la cible, la GBV touche principalement les filles et les femmes, dans toutes les cultures. La violence peut être physique, sexuelle, psychologique, économique ou socioculturelle. Parmi les auteurs, on trouve tant les membres de la famille que de la communauté, et ceux qui agissent au nom ou au mépris des institutions culturelles, religieuses, publiques ou internes à l'Etat*".<sup>1</sup>

Cette définition démontre que le problème des violences faites aux femmes n'est pas nouveau. L'acuité des souffrances et nuisances que cause cette violation courante des droits de la personne humaine n'est pas spécifique à un pays, à une société ou même à une culture, bien au contraire.

<sup>1</sup> The Swedish National Board for Youth Affairs. (2003). *Shortcuts to Gender Equality* (adapted)

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط



Pour ce qui concerne la prévalence des violences envers les femmes, les données entre pays ne sont généralement pas comparables. Pour les pays membres de l'UE, l'Agence européenne des droits fondamentaux a rendu publique en 2014 la plus grande enquête au monde sur les violences envers les femmes et conclut qu'une femme sur trois a été confrontée à la violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. L'enquête conclut également que la grande majorité des survivantes de la violence ne portent pas plainte.<sup>2</sup>

Les données fournies par les rapports donnent une idée de l'énorme étendue du problème : 75% des femmes libanaises sont confrontées à la violence domestique<sup>3</sup> ; en Egypte, plus de 99,3 % des filles et femmes égyptiennes interviewées affirment avoir subi une forme de harcèlement sexuel au cours de leur vie. 82,6 % ne se sentent pas en sécurité chez elles, chiffre qui monte jusqu'à 86,5 % en ce qui concerne la sécurité dans les transports public<sup>4</sup>.

En France 201.000 femmes par an sont victimes de violence de leur partenaire<sup>5</sup>; au Portugal on a compté 42 féminicides en 2014. Au Maroc, une enquête diffusée en 2011 a montré que 63% des femmes de 18 à 64 ans (67% en milieu urbain, 56% en milieu rural) ont été touchées par une forme de violence au cours des douze derniers mois et la violence sexuelle touche 23% des femmes au cours de leur vie<sup>6</sup>. En Turquie, une étude de 2008 a montré que 41.9% de femmes mariées ont été confrontées à la violence physique à un moment de leur vie.

En Algérie, d'après les statistiques de l'observatoire algérien de la femme, quelque 7.000 cas de violence ont été recensés par les services de police, depuis le début de l'année. Ce chiffre ne représente que la partie visible de l'iceberg, puisque plusieurs femmes refusent de porter plainte par peur des représailles. Plusieurs experts estiment qu'elles seraient plus de 100.000 à souffrir de la violence sous toutes ses formes.

La violence à l'encontre des femmes est la violation la plus répandue des droits humains des femmes partout dans le monde. La sensibilisation aux questions de violence a augmenté dans les dernières années et certains des pays ont mis en place des dispositifs, mais une grande partie du travail sur les violences s'appuie toujours sur l'engagement au jour le jour des organisations de femmes.

Dans beaucoup des pays considérés, surtout au sud de la Méditerranée, la dépendance économique des femmes et la montée des fondamentalismes religieux ont des effets désastreux sur la violence contre les femmes. Cette question requiert donc une réponse globale et doit être considérée en lien avec tous les aspects de l'égalité, comme l'expression la plus grave des inégalités entre les femmes et les hommes, et pas uniquement comme une question de santé des femmes.

Il est donc nécessaire ;

<sup>2</sup> La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE, Agence européenne des droits fondamentaux, 2014, enquête conduite auprès de 42,000 femmes dans l'UE.

<sup>3</sup> Estimation Kafa.

<sup>4</sup> Les droits des femmes et les perspectives de coopération euro-méditerranéenne, Rapport pour Commission sur l'égalité et la non-discrimination du Conseil de l'Europe, Fatiha SAÏDI, septembre 2014.

<sup>5</sup> 1,2% des femmes de 18 à 59 ans vivant en ménage. Chiffres Clés 2014, Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Ministère français des droits des femmes.

<sup>6</sup> Enquête nationale Haut-Commissariat au Plan, Maroc 2009

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط

- de faire adopter des législations qui prennent en compte tous les aspects des violences physiques et morales et qui prévoit de prévenir, de punir et de former les professionnels ;
- de donner des moyens humains et financiers suffisant aux associations pour qu'elles puissent jouer leur rôle d'appui et de veille à l'application des lois et dispositifs ;
- de changer les mentalités en organisant des ateliers, rencontres pour gommer les préjugés sexistes et dénoncer la domination masculine.

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط

**Synthèse des ateliers doctoraux**  
**« Violence contre les femmes, Violence fondée sur le genre »**  
**Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de la Manouba**  
**Tunis, le 9 octobre 2015**

Dans le cadre du séminaire de recherche qui s'est tenu à la Faculté des Lettres des Arts et des Humanités de la Manouba en Tunisie 8 doctorants-es de la région euro-méditerranéenne ont participé à un atelier doctoral. **Les ateliers doctoraux ont été organisés par le RUSEMEG en collaboration avec le Centre de Recherches d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme – CREDIF et le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche – CAWTAR.**

Les doctorants ont exposé l'avancée de leurs thèses et bénéficié des recommandations de professeurs-res et chercheurs-ses spécialisés-ées dans les violences en vue de perfectionner la méthodologie de présentation d'un travail scientifique. Cet atelier a permis, dans un esprit de dialogue pédagogique et de partage, de discuter sur cette question entre jeunes chercheurs-ses, professeurs-res universitaires expérimentés-ées et doctorants-es en vue d'approfondir la réflexion sur cette problématique.

Les doctorants-es qui sont intervenus-ues dans l'atelier étaient :

**Droits civils et vie politique**

- BOUSSAÏD Khadidja. Université Alger 2 et Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement, Algérie. « La vie est-elle Genrée ? Éléments d'observation de l'urbain Algérois »
- GONZALEZ Florencia. Université de Barcelona, Espagne. « Des tensions entre le discours des droits de l'homme et les revendications des femmes indigènes »

**Violences**

- CHIKHAOUI Naïma. Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, Maroc. « Parcours fluctuant de l'implication étatique dans la lutte contre la violence fondée sur le genre. Cas du Maroc »

**Education et formation professionnelle**

- MEDJOUR Razika. Université Alger 02, Algérie. « Insertion professionnelle des diplômées de l'enseignement supérieur. Cas de l'Algérie »

**Culture et anthropologie**

- SAADI Neïla. CREDIF, Tunisie. « Héritage berbère de Tunisie : construction, déconstruction d'un patrimoine »
- BENCHAHDA Laïla. Université Hassan II, Casablanca. Maroc. « Du genre et des sexualités à l'hétéronormativité dans le roman marocain d'expression française »
- LANFRANCONI Ana. Université de Barcelone, Espagne. « Water Benjamin : enfance et politisation. Chapitre 5, le matérialisme anthologique comme correctif d'un marxisme trop éclairant – Claire Démar, la liberté radicale passe par la matière »

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Réseau universitaire et scientifique  
**rusemeg**  
sur les Femmes et le Genre

Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط

- EL BAKKALI Imane. Université Hassan II, Casablanca. Maroc. « L'intégration de la dimension socio-culturelle en perspective »

Les participants des divers ateliers doctoraux ont pratiquement les mêmes appréciations, à savoir : l'intérêt porté à la thématique, l'opportunité de mieux communiquer son objet de recherche, être à l'affût de l'avis de l'autre, vu que la majorité des présents et exposants viennent de plusieurs disciplines.

L'encadrement, composé d'enseignantes et acteurs de la société civile qui travaillent sur la thématique du genre a insisté sur l'importance d'utiliser cet outil, à savoir le genre, comme moyen d'analyse d'un phénomène de société, dans notre cas, les violences faites aux femmes. L'encadrement pédagogique a insisté aussi sur l'importance de la définition des concepts théoriques, la méthodologie ainsi que l'utilisation de la bibliographie, et en particulier sur la nécessité de lire les documents auxquels on se réfère...

Les doctorants tunisiens ont apprécié l'expérience des ateliers qui ont permis des échanges aussi bien avec leurs collègues d'Afrique du nord qu'avec les doctorants français et espagnols.

## SYNTHÈSES :

### A. Synthèse d'un micro atelier doctoral:

L'atelier doctoral a été encadré par Marta SEGARRA, Karine Lambert, Khaoula, Esther FOUCHIER.

Les doctorantes présentes étaient : Raoudha GUEDRI, Laïla BENCHAHDA, Florencia. L'atelier a duré presque trois heures.

Les doctorantes ont présenté leurs recherches afin de bénéficier des remarques des professeures présentes. Elles ont exprimé leurs satisfactions et leurs difficultés.

Les thématiques se croisent en ce qui concerne le concept du corps et son processus de normalisation. Chaque doctorante utilise une approche différente pour sa recherche, ce qui est lié avec sa formation initiale (littérature, sociologie, droit). Or, le concept de genre est un outil d'analyse employé par les trois doctorantes.

Les remarques destinées aux doctorantes sont de différents ordres, mais surtout théoriques : il faut bien préciser les concepts et être vigilantes dans leur emploi. Au niveau des conseils d'ordre bibliographique, il est très important d'initier le doctorant à la lecture des ouvrages liés directement à sa thématique sans se perdre dans la recherche bibliographique.

Les doctorantes ont été attentives aux remarques et conseils, ce qui a permis d'ouvrir un débat intéressant, les doctorantes justifiant leurs choix théoriques.

Parfois, les doctorantes sont mal à l'aise sur le plan méthodologique et théorique qui est la clé de la réussite d'une « vraie » thèse académique. Les encadrant-e-s ne se sont pas beaucoup étendues sur le plan méthodologique, ce qui est peut être en relation avec l'avancement de chaque doctorante et son année d'inscription.

Les encadrant-e-s de diverses spécialités ont suggéré un regard extérieur sur les travaux de recherches des doctorantes. Ce regard les a aidées à reformuler de nouveaux questionnements et à revoir leur travail d'un autre angle.

Après avoir fini l'atelier, chaque doctorante s'est présentée publiquement pour exprimer son opinion sur cette expérience, notamment les étudiantes tunisiennes qui ont beaucoup apprécié cette expérience. Les opinions convergeaient ou non, mais la majorité a trouvé que l'idée d'un atelier doctoral est très importante pour débloquer le doctorant et l'aider à bien mener sa recherche.

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط



## B. Synthèse d'un autre micro atelier doctoral

Groupe : Patrimoine et femmes

Étant donné que les membres du groupe venaient de disciplines très variées, les remarques et discussions sont restées sur des points généraux qu'on peut synthétiser comme suit :

- Nécessité de bien articuler et parler lentement pour attirer le public et capter son attention
- Regarder son auditoire et ne pas enfoncer sa tête dans le papier
- Veiller à présenter sa problématique, le cadre géographique et temporel d'une façon claire,
- Présenter les concepts et les définitions sur lesquels on travaille et ne pas supposer que le public/auditoire les connaît déjà.
- Toujours confronter sa problématique avec le plan de travail pour ne pas perdre le fil durant la rédaction et ne pas s'éparpiller.

## C. Synthèse d'un micro atelier doctoral

Groupe : Femmes victimes de violences

Cet atelier a regroupé quatre doctorantes (trois de Tunisie et une de France) travaillent sur les disciplines différentes : sociologie, histoire et anthropologie.

Après les présentations de chacune des quatre doctorantes, des suggestions, remarques et conseils ont été faites sur la forme et sur le fond, qui peuvent se formuler comme suit :

- La présentation de la problématique et du plan de travail constitue la feuille de route du sujet.
- Définir les concepts et expliquer toujours les définitions sur lesquels on travaille.
- Articuler les outils théoriques avec les données du terrain
- Les présentations demandent des compétences en oral : il faut parler lentement pour faire comprendre au public présent le sujet de ta communication.
- Communiquer en regardant le public et éviter la lecture sur le papier.

L'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » fait partie du projet « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec:



Financé par:



Labellisé par:



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الإتحاد من أجل المتوسط